

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Montant des cotisations 2018 des adhérents**

**Délibération n° CA-2018-02**



Date de convocation : 19 février 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

**- Collège des Conseillers Départementaux**

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny

Excusés :

- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

**- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

Présents :

- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges

Vu l'article 6 des statuts prévoyant le paiement d'une cotisation par les membres adhérents,

Vu l'article 6 des statuts prévoyant que le tarif de l'adhésion est fixé par le Conseil d'Administration,

Vu les délibérations n° CA-2015-03 et n° CA-2015-21 qui fixaient pour les collectivités éligibles les cotisations annuelles des adhérents,

Vu la délibération n° CA-2016-03 du 23 mars 2016 qui modifiait les tarifs,

Vu la délibération n° CA-2017-02 du 21 mars 2017 qui modifiait les tarifs,

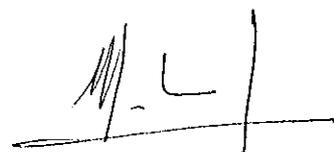
Considérant l'exercice 2017 et notamment le résultat positif du compte de gestion,

**Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle des collectivités adhérentes au même niveau qu'en 2017, en ajoutant et précisant les modalités pour les P.E.T.R.**

**Le Conseil d'Administration  
approuve et fixe le tarif annuel des adhésions 2018 à :**

- pour les E.P.C.I. : 0,60 € par habitant
- pour les communes : 1,20 € par habitant ou 0,48 € si l'E.P.C.I. dont dépend la commune est également adhérent
- pour les Syndicats : 0,12 €, 0,24 € et 0,36 € par habitant pour un Syndicat qui œuvre dans un, deux ou trois domaines techniques, et ce quels que soient les domaines techniques.
- pour les P.E.T.R., gratuite, si toutes les communautés de communes et d'agglomération du P.E.T.R. sont adhérentes à l'A.T.D. 89
- pour le Département : 290 000 €

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.**



Le Président  
de l'Agence Technique Départementale

- Transmis au représentant de l'Etat le : .....